



UNION EUROPÉENNE



Délégation de l'Union Européenne
à Madagascar

III PLAN D'ACTION SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (2021-2025)



PLAN DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL - CLIP MADAGASCAR

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

Le Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III - 2021-2025 (GAP III) fournit un cadre de politique extérieure ambitieux pour réaliser des progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'émancipation des femmes. Il plaide en faveur d'un monde équitable entre les hommes et les femmes, de la pleine jouissance des droits fondamentaux des femmes et des filles, ainsi que de sociétés plus équitables, dans lesquelles chacun dispose d'un espace pour prospérer et personne n'est laissé pour compte. Soutenir les femmes en tant qu'acteurs du changement et accroître leur visibilité et leur voix est un aspect important de l'engagement de l'UE en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes.

L'élaboration du Plan d'action de Madagascar (CLIP) s'est appuyée sur les enseignements tirés de la mise à jour du profil genre, actualisé en juin 2021, ainsi que sur les éléments analytiques partagés par les Etats membres de l'Union européenne présents à Madagascar (France et Allemagne) et les membres du groupe de travail sur la Stratégie nationale pour l'égalité de genre piloté par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPSPF). Le MPSPF, de par son mandat de défense et promotion des droits de la femme, coordonne cette plateforme composée de représentants publics sectoriels, des O.S.C, des agences des Nations Unies, des banques de développement et des agences de coopération bilatérale présentes dans le pays et dont l'objectif est la mise en œuvre d'un plan visant à « *mettre fin à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes, y compris le mariage d'enfants* ».

Il faut aussi signaler l'émergence d'une nouvelle dynamique sociale créée à l'occasion du Forum Génération Egalité à Madagascar en juin 2021 et l'institutionnalisation de six coalitions, qui ont lancé un ensemble d'actions concrètes, ambitieuses et transformatrices, afin de réaliser immédiatement et durablement des objectifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

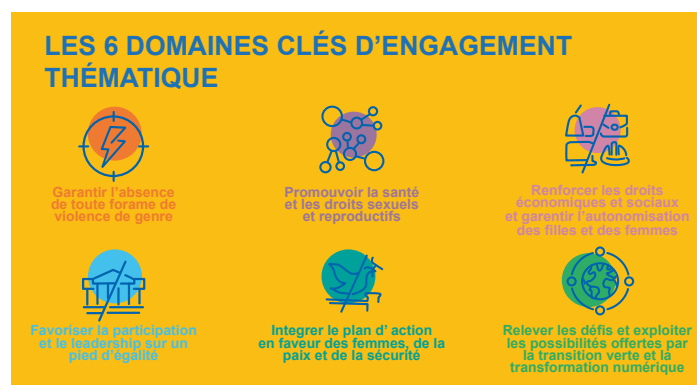
Enfin, le CLIP s'inscrit dans les actions de développement de la DUE visées par le **Plan Indicatif Multi-annuel (PIM) Madagascar 2021-2027**.

DOMAINES THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT

La délégation de l'UE à Madagascar veillera à ce qu'au moins 85 % de toutes les nouvelles actions considèrent l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif significatif (marqueur genre 1) ou principal (marqueur genre 2) dans chaque domaine/secteur prioritaire du PIM.

En ce qui concerne la programmation de la période 2021-2025, et en vue d'atteindre les objectifs du troisième plan d'action (GAP III) :

Les domaines thématiques clés d'engagement et d'éventuels objectifs sont les suivants :



I. GARANTIR L'ABSENCE DE TOUTE FORME DE VIOLENCE SEXISTE

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons mènent une vie exempte de toute forme de violence sexiste dans la sphère publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne.

Objectifs thématiques spécifiques :

1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont mieux protégés contre toutes les formes de violence sexiste dans les sphères publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne grâce à une législation et à une application efficace.

2. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont des acteurs du changement en ce qui concerne les normes sociales discriminatoires, les stéréotypes de genre et les facteurs de conflit liés au genre.

3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, qui subissent des violences sexistes, disposent d'un accès renforcé aux services essentiels.

4. Les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux et les autres organisations de la société civile jouent un rôle influent dans les actions visant à éradiquer les violences sexistes.

5. De plus en plus de données de qualité, ventilées et comparables à l'échelle mondiale concernant différentes formes de violences sexistes et de pratiques préjudiciables sont collectées et utilisées afin d'éclairer l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

Pour ce qui est des violences basées sur le genre, la justification sociale de la violence comme mesure disciplinaire lorsqu'une femme ne se conforme pas au rôle de genre attendu est élevée à Madagascar : 14% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie ; 32% ont été victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Environ une femme sur quatre est victime de violences physiques perpétrées par son mari ou ex-conjoint.

II. PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LES DROITS SEXUELS ET GÉNÉSQUES

Objectif thématique général : Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, accèdent à une couverture de santé universelle et jouissent pleinement de leur droit à la santé et de leurs droits sexuels et génésiques.

Objectifs thématiques spécifiques :

1. Les femmes et les filles accèdent à une couverture de santé universelle et jouissent pleinement de leur droit à la santé et de leurs droits sexuels et génésiques.

2. Meilleur accès de chaque individu aux soins et services de santé sexuelle et procréative, y compris les services de planification familiale, l'information et l'éducation sur les droits sexuels et procréatifs.

Dans le secteur de la santé, la santé maternelle et le droit à la santé sexuelle et procréative reste une préoccupation majeure à Madagascar, car dix femmes meurent chaque jour des complications de la grossesse et de l'accouchement, dont trois sont des adolescentes âgées entre 15 et 19 ans.



III. PROMOUVOIR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET L'AUTONOMISATION DES FILLES ET DES FEMMES

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, jouissent entièrement et en toute égalité de leurs droits économiques, sociaux et du travail et les exercent pleinement.



Objectifs thématiques spécifiques:

1. Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat, y compris d'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et participent davantage à l'économie verte et circulaire.

2. Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes, des hommes, des filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie.

3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, bénéficient d'une alimentation de meilleure qualité.

Les femmes n'ont qu'un moindre accès au financement, à la technologie et à l'information nécessaires pour faire face à la situation de concurrence et d'exigence des nouveaux marchés. L'emploi féminin dans le secteur privé est caractérisé par sa nature souvent temporaire et non qualifiée. L'impact de la crise que subit actuellement le pays a de profondes conséquences sur la situation déjà difficile des ménages, qui a été aggravée par la pandémie COVID-19.

IV. DOMAINE THÉMATIQUE D'ENGAGEMENT - PROMOTION DE L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE DE PARTICIPATION ET D'EXERCICE DE RESPONSABILITÉS

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, participent de manière égale aux processus de prise de décision, dans toutes les sphères et à tous les niveaux de la vie politique et publique, y compris en ligne, afin d'assumer des responsabilités, de jouir de leurs droits et de les exercer ainsi que de demander réparation si ces droits ne sont pas respectés.

Objectifs thématiques spécifiques :

1. Conditions favorables créées pour une participation égale des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans toute leur diversité, à la prise de décisions.
2. Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, disposent d'un accès amélioré à la justice afin de protéger à leurs droits civils et politiques.
3. Amélioration des systèmes destinés à collecter des données de qualité, ventilées et comparables à l'échelle mondiale sur la participation et l'exercice de responsabilités politiques par les femmes.



Si bien la participation des femmes aux élections et en politique montre quelques progrès, la représentation des femmes élues à des postes de décision reste faible. On dénombre actuellement 81 femmes maires pour les 1.695 communes de la Grande île, soit seulement 4,78%. Les femmes élues à l'Assemblée générale en 2019 sont seulement 27 sur 151 députés, soit 17,8%. De même, les femmes sont minoritaires à accéder à des postes de décision suite à des nominations, que ce soit dans les hautes fonctions de l'Etat ou dans le secteur privé.

V. DOMAINE THÉMATIQUE D'ENGAGEMENT - FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

1. Prévention : Il existe une meilleure compréhension des causes profondes de la violence perpétrée contre les femmes et les filles et des facteurs de conflit liés au genre, et des mesures sont prises afin d'éviter les récidives, y compris en renforçant les institutions de l'État.

2. Protection : Mise en place de mécanismes institutionnels afin de protéger et de garantir les droits des femmes et des filles dans les contextes de fragilité.

Madagascar a récemment validé le Plan d'Action National de la Résolution 1325 de reconstruction de la paix et de réconciliation, à savoir la protection des femmes et des filles, la prévention contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, et la participation des femmes et des filles aux processus de prise de décision.

Ce domaine est en relation avec le premier domaine thématique d'engagement dans le sens large, auquel s'ajoute l'ancrage géographique dans la zone du Grand Sud qui se prête en particulier à l'opérationnalisation du Triple Nexus « *Humanitaire - Développement - Paix* ».

VI. RELEVER LES DÉFIS ET EXPLOITER LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LA TRANSITION VERTE ET LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

⇒ **TRANSITION VERTE**

Objectif thématique général : Les femmes, dans toute leur diversité, influencent les processus de prise de décision relatifs aux politiques et aux actions ayant trait à la protection de l'environnement et au changement climatique.

Objectifs thématiques spécifiques :

1. Participation accrue des femmes et des filles, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision relatifs aux questions liées à l'environnement et au changement climatique.
2. Les stratégies et les accords relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ce phénomène, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité sont plus sensibles au genre au niveau local et national.
3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, qui luttent contre le changement climatique dans leur vie quotidienne et préservent l'environnement naturel sont reconnus et valorisés.



4. Les femmes et les hommes, dans toute leur diversité, participent de plus en plus et disposent d'un accès amélioré aux emplois, aux possibilités d'entrepreneuriat et aux moyens de subsistance alternatifs offerts par l'économie verte et l'économie circulaire.

Les femmes rurales sont considérées comme les plus dépendantes des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins de base (énergie, habitat, alimentation, santé) et fournir les matières premières pour leurs activités productives (artisanat, commerce des produits de collecte et issus d'un processus de transformation). La perte remarquable de la biodiversité dans les forêts ainsi que la baisse de la production agricole ont une incidence directe sur leur niveau de revenu, sur leur sécurité alimentaire et celle de leur famille. Les femmes sont aussi des agents du changement car elles possèdent des connaissances et des compétences spécifiques leur permettant de contribuer efficacement à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.

⇒ TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, peuvent participer de manière égale à la construction du monde numérique de demain.

Objectifs thématiques spécifiques :

1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, disposent d'un accès égal au haut débit et à des outils technologiques et numériques abordables et sécurisés.

2. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons reçoivent et suivent de manière égale une instruction numérique publique.

3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, participent pleinement et de manière égale à l'économie numérique.

Dans le domaine de la digitalisation, les femmes restent toujours les plus lésées quant à l'accès à cette innovation, du fait qu'elles n'ont pas toujours leurs propres revenus et dépendent de la décision de leurs compagnons. Un des facteurs limitatifs concerne aussi l'accès aux informations et formations à l'utilisation des moyens et équipements requis à cet effet.



© Viviane RAKOTOARIVONY

FACILITÉ DE COOPÉRATION ET/OU RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES III

Dans le cadre de la programmation PIM 2021-2027, les 3 domaines prioritaires feront une intégration transversale de la dimension de genre (G1), notamment les services adressés spécifiquement aux femmes, les formations, la production d'analyses et de rapports et des activités de communication, l'engagement européen étant d'arriver à 85% des nouveaux programmes identifiés G1 d'ici à 2027. Environ 39 M EUR seront consacrés aux actions G2.

Nous disposons également des instruments suivants :

- L'instrument européen pour la Démocratie et les Droits Humains (EIDHR)
- La ligne thématique d'appui aux OSC et le Mécanisme intégré d'appui à la société civile à Madagascar (Programme Dinika II et Fonds commun Fanainga)
- Les initiatives TEAM Europe ainsi que les programmes de coopération bilatérale de la France et l'Allemagne qui intègrent la dimension genre.

Partenaires :

- Les institutions publiques de Tutelle et leurs services décentralisés de chaque domaine thématique
- Les institutions locales et les OSC et plateformes de productrices actives sur le territoire
- Les organisations de défense des droits des femmes et les 6 Coalitions issues du Forum Génération Égalité.
- Les Fondations politiques, le secteur privé, les universités
- Les Agences de Nations Unies spécialisées et les organisations régionales

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET AUTRES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION/ DIPLOMATIE PUBLIQUE

L'UE utilisera les forums à sa disposition pour promouvoir activement l'égalité entre les hommes et les femmes et la mise en œuvre du plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.

Une campagne de sensibilisation et de mobilisation à destination de la population sur l'égalité des genres et les problématiques des VBG est prévue à partir de 2022. La méthodologie de communication pour le changement de comportement des communautés sera à la base de cette campagne qui s'adaptera aux différents contextes d'intervention (barrière culturelle locale, situation géographique, normes sociales locales, etc..) auprès des communautés, ainsi que sur les réseaux sociaux et médias et travaillera en collaboration avec les milieux culturels, religieux et traditionnels.

L'UE intégrera l'agenda revendiquant les droits des femmes et participera avec différents types d'action dans la promotion de la Journée internationale des Droits de la femme (le 8 mars), la Journée de la Jeune Fille et lutte contre le mariage précoce (le 11 octobre), la Journée mondiale de la contraception (le 26 septembre) et les 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes (du 25 novembre au 10 décembre).